



GDS
Rhône



Rhône
Votre expert en hygiène



AUDIT BOITERIES : AIDE AU DIAGNOSTIC et CONSEILS (bovins laitiers)

OUVERTURE

L'audit est commun GDS- FARAGO (filiale du GDS) et SPEL (partage et complémentarité des compétences) : il comporte une aide au diagnostic des causes des boiteries, des recommandations pour la gestion de celles-ci et un suivi.

L'éleveur doit prendre contact avec le GDS ou le SPEL pour bénéficier de l'audit.

Les conseillers GDS et SPEL, les techniciens de FARAGO ou les vétérinaires praticiens peuvent donner l'alerte lorsque l'éleveur est confronté à un gros problème de boiteries.

Critères pour bénéficier de l'audit :

Cet audit concerne les élevages bovins laitiers pour lesquels on a plus de 40%* de vaches à note 3 au niveau des aplombs.

Les vaches sont notées lors d'un scoring au cornadis (voir annexe 1), réalisé par le GDS (vétérinaire) ou le SPEL (A Batia, J Gacon) : 20% des VL, minimum 20 vaches, maximum 15 min après blocage des vaches au cornadis (compter 2h).

** en fonction du nombre d'élevages concernés, ce critère pourra être revu.*

DEROULEMENT

Après validation entre les deux partenaires GDS et SPEL des critères d'entrée suite à la réalisation du scoring, l'éleveur peut bénéficier de l'audit. Ceci sera matérialisé par la signature du protocole par l'éleveur.

L'audit comprend :

1 - **Un diagnostic des causes prépondérantes de boiteries dans le troupeau à l'aide d'un relevé de lésions associé à du parage** sur (au moins) 20% des vaches en lactation ou tarées du troupeau, minimum 20 vaches, effectué par FaragoRhône (5 saines, 5 fortes boiteuses, 10 modérément boiteuses).

En cas de relevés de lésions faits par Farago Rhône dans le mois précédent le scoring, ces résultats seront pris en compte.

2 – **Une visite « caméra » par le SPEL** : pose de caméras pendant 24h en élevage pour observer l'emploi du temps des animaux, leur mode de vie au niveau du bâtiment... Le film sera dépouillé par le conseiller et un compte rendu des points positifs et points à améliorer sera fait lors de la table ronde.

3 – **Une visite d'élevage et réunion « table ronde » des partenaires** concernés chez l'éleveur : vétérinaire GDS, pareur Farago Rhône, conseiller caméra, vétérinaire praticien, contrôleur laitier,

La table ronde est organisée par l'intervenant qui a eu la demande initiale. L'éleveur prévient son vétérinaire et l'invite à la table ronde.

A l'issue de cette réunion, un compte-rendu rédigé par l'intervenant qui a eu la demande initiale sera remis à l'éleveur. Y seront mentionnés :

- ↳ la situation actuelle et les observations de chacun, les facteurs de risques mis en évidence pouvant expliquer les boiteries
- ↳ des recommandations et mesures à mettre en œuvre pour aider à la maîtrise des boiteries : stratégie d'entretien des pieds dans l'exploitation, aménagements dans le bâtiment ou la conduite du troupeau... Il pourra aussi s'agir de visites techniques (ex : protocole de traitement des boiteries avec le vétérinaire, visite nutrition, diagnostic d'ambiance du bâtiment, ...), de formations....

Chaque intervenant aide et veille à la bonne application des mesures dans son domaine de compétences et selon les moyens de l'éleveur.

SUIVI DE L'AUDIT

➤ Au bout de 12 mois, une évaluation est réalisée (visite, point téléphonique...) afin de faire le point sur la situation et voir l'évolution (actions mises en œuvre, résultats, ...) par l'intervenant GDS ou SPEL qui a eu la demande initiale (voir annexe 2).

Si l'éleveur accueille fréquemment un pareur de Farago ou un conseiller du SPEL sur son élevage, ce dernier pourra rendre compte des évolutions de la situation.

ENGAGEMENTS DE L'ELEVEUR

- être adhérent au GDS du Rhône
- à mettre en œuvre les mesures prescrites par l'ensemble des partenaires
- à accepter les visites d'audit des conseillers et techniciens GDS/FARAGO/SPEL
- à ne pas avoir eu d'audit « boiterie » par le GDS/SPEL dans les 5 ans précédents.

ENGAGEMENTS DU GDS et du SPEL

- GDS :
 - Prise en charge financière de la visite de « scoring » par le vétérinaire GDS et présence à la table ronde
 - Prise en charge financière de la prestation initiale de relevé de lésions et parage (pour 20% des vaches avec minimum 20 vaches) (rétroactivité de l'aide si une telle prestation a été faite dans le mois précédent la visite de scoring), et de la présence du pareur ayant effectué le relevé de lésion à la table ronde pour un montant maximum de 450 €
 - Dédommagement du vétérinaire pour sa présence à la table ronde : 75€
- SPEL :
 - Prise en charge financière des visites SPEL (visite « scoring », visite du conseiller « caméra » et présence à la table ronde, présence du conseiller de l'élevage)

.....>

BORDEREAU D'ENGAGEMENT

L'éleveur : Nom.....Prénom.....

N° Cheptel.....

Adresse.....

Tél : / / / / / / /

Fait en deux exemplaires :

à....., le

Signatures :

L'éleveur

Pour le G.D.S du Rhône ou le SPEL 69



GDS
Rhône



Rhône
Votre expert en hygiène



AUDIT BOITERIES : AIDE AU DIAGNOSTIC et CONSEILS (bovins laitiers)

ANNEXE 1 : Note technique sur le scoring

Objectif du scoring : évaluer la fréquence des vaches boiteuses par observation des postures anormales des vaches bloquées au cornadis

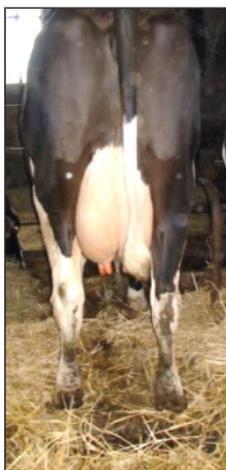
Méthodologie :

- Observation statique des vaches bloquées au cornadis (20% des vaches, minimum 20 vaches) : mouvements de soulagement du pied, qualité des aplombs postérieurs et courbure de la ligne du dos
- Attribution d'une note de 1 à 3 à chaque vache (voir ci-dessous)
- Les notes obtenues sont compilées pour obtenir un pourcentage.

Les normes trouvées dans la bibliographie pour les élevages laitiers : 70% note 1, 20% note 2, >10% note 3.

Il peut être envisagé de repérer les vaches au fur et à mesure de leur notation au cornadis pour ensuite faire un relevé des lésions présentes sous leurs pieds.

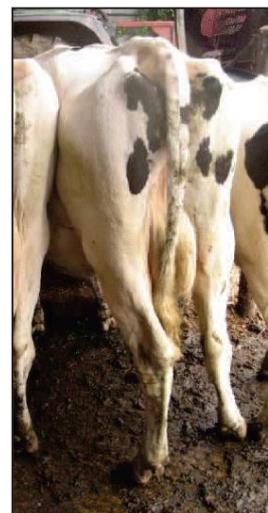
Note 1 : membres droits et parallèles et ligne du dos droite



Note 2 : rotation légère des pieds ou ligne du dos arquée



Note 3 : rotation importante des pieds, suppression d'appui, ou appui en pince



NB : scoring utilisé ici équivalent au Scoring UMT-IDELE avec notes de 0 à 2



AUDIT BOITERIES : AIDE AU DIAGNOSTIC et CONSEILS (bovins laitiers)

ANNEXE 2 : Suivi de l'audit à 12 mois

NOM et N° CHEPTEL : Date du suivi : Conseiller réalisant le suivi :

Evaluation de la mise en place des recommandations :

Date de l'audit initial :

Mesures recommandées lors de l'audit initial	Mise en place ? (oui, non, partiellement...+ description)	Résultat
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Evolution de la situation concernant les boiteries : fréquence des traitements pour boiterie, analyser les scorings au cornadis, les relevés de lésions s'il y en a...

.....
.....

Autres remarques :

.....
.....